



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

Plan financier 2022 - 2026

Commentaires

Villars-sur-Glâne, le 5 novembre 2021

1 Table des matières

2	Eléments statistiques connus	3
2.1.	Evolution de la population résidente du district de plus de 80 ans entre 2013 et 2025	3
2.2.	Proportion de lits en EMS en comparaison à la population effective âgée de plus de 80 ans entre 2013 et 2020 et projection 2025	5
2.3.	Statistiques du Centre de coordination	6
2.4.	Evolution des heures facturées par le Service des aides et soins à domicile du district	9
3	Fonctionnement	11
3.1	Evolution des participations communales.....	12
3.1.1	Evolution des participations communales 2015 - 2022.....	12
3.1.2	Evolution des participations communales 2022 - 2026.....	15
3.2	Evolution des équivalents temps plein (EPT) depuis la création du Réseau.....	18
4	Investissements	19
5	Conclusions	19

Préambule

Le plan financier est une représentation chiffrée des effets induits par la réalisation d'un programme des investissements ainsi qu'un instrument de gestion transparent qui reflète la situation existante et projette l'avenir à moyen terme.

Le Réseau santé de la Sarine a une seule comptabilité avec un seul bilan. Il intègre les services suivants :

- Services transversaux :
 - ⇒ Direction générale
 - ⇒ Finances
 - ⇒ Ressources humaines et formation
 - ⇒ Affaires juridiques, administration et communications
 - ⇒ Systèmes d'informatique et des télécommunications
 - ⇒ Maintenance et véhicules
- Direction sauvetage (nouvelle direction dès le 1^{er} janvier 2022)
- Home médicalisé de la Sarine (HMS) comprenant le Foyer de Jour et la Rose d'Automne
- Service d'aide et de soins à domicile (SASDS)
- Service d'Ambulances (SAS)
- Centre de coordination (CC)
- PassePartout Sarine
- Commission des indemnités forfaitaires (CIF)
- Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS)
- Rattrapage des frais financiers des EMS

Dès le budget 2022, une nouvelle rubrique comptable « ordre et sécurité publics, défense » a été créée pour permettre d'intégrer la nouvelle direction Sauvetage en vue de la création, dès 2023, du bataillon des sapeurs-pompiers de la Sarine. Pour 2022, il s'agit principalement de charges salariales du directeur qui devra élaborer le concept d'intégration de la direction du sauvetage au sein du RSS.

Etant donné que nous commençons le COPIL permettant l'intégration d'une direction sauvetage au sein du RSS, plusieurs solutions financières doivent être analysées pour permettre de couvrir les charges inhérentes à cette nouvelle tâche pour le RSS. C'est pourquoi, en l'état d'avancement des travaux, nous n'avons rien pu intégrer dans notre plan financier et proposons aux communes de maintenir les frais et revenus relatifs aux pompiers dans leur propre plan quinquennal 2022-2026 sur la base des chiffres connus à ce jour.

En outre, l'entrée en vigueur du projet du DETTEC entraînera des charges supplémentaires pour le RSS qui ne peuvent pas être actuellement évaluées. Partant du principe que le DETTEC est neutre financièrement pour les communes, nous n'avons pas intégré, dans notre plan financier, de charges supplémentaires. C'est pourquoi, nous vous proposons de maintenir la répartition des charges dans les plans quinquennaux des communes sur la base des éléments connus aujourd'hui sans tenir compte des effets induits par le projet DETTEC.

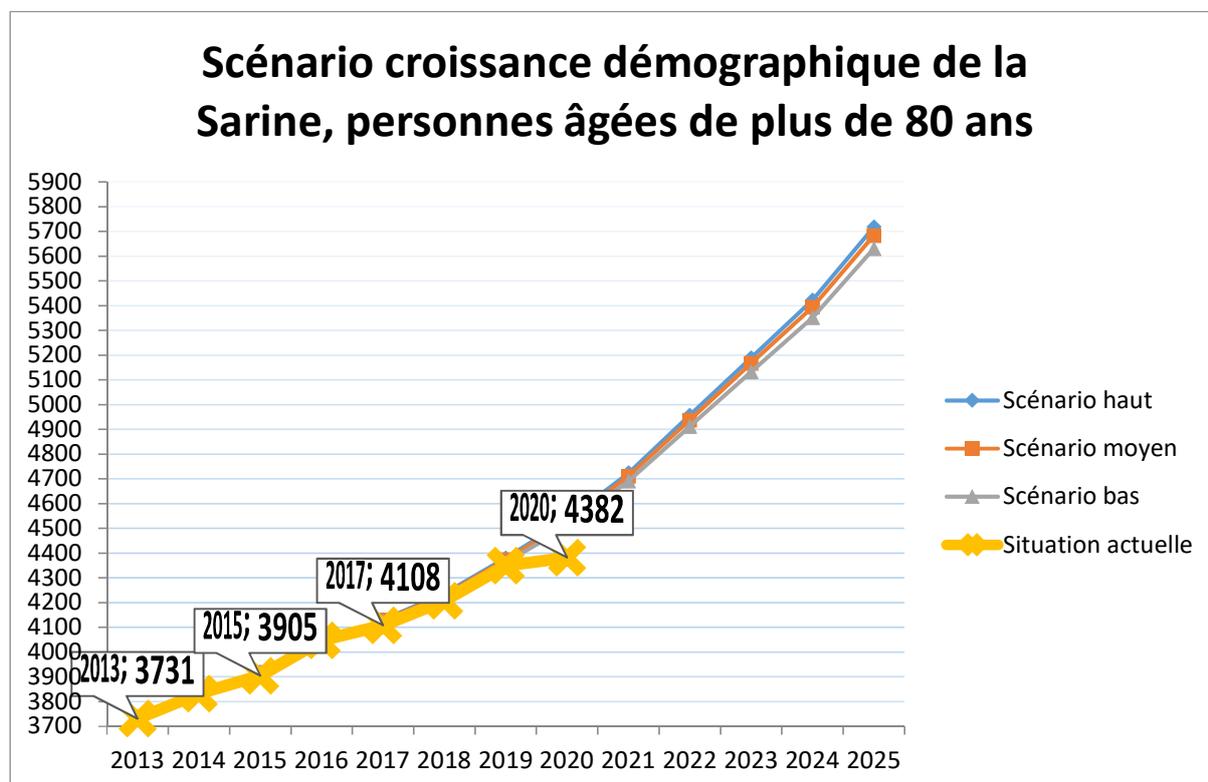
Le « service » PassePartout Sarine enregistre la mise à disposition du personnel du Réseau pour la gestion de la centrale téléphonique. Le PassePartout Sarine est une fondation indépendante du RSS.

La présentation du plan comptable reprend comme base de travail le plan comptable MCH2 (Manuel de comptabilité harmonisé 2) qui est l'évolution naturelle du plan comptable actuellement utilisé par les collectivités publiques suisses, soit le MCH1. La structure comptable présentée correspond à la structure organisationnelle et hiérarchique du Réseau.

2 Eléments statistiques connus

En premier lieu, il faut rappeler qu'un des éléments le plus important pour évaluer la demande future est la croissance de population des personnes de plus de 80 ans qui sont les plus représentées dans les EMS et celles ayant le plus recours à l'aide et soins à domicile.

2.1. Evolution de la population résidente du district de plus de 80 ans entre 2013 et 2025



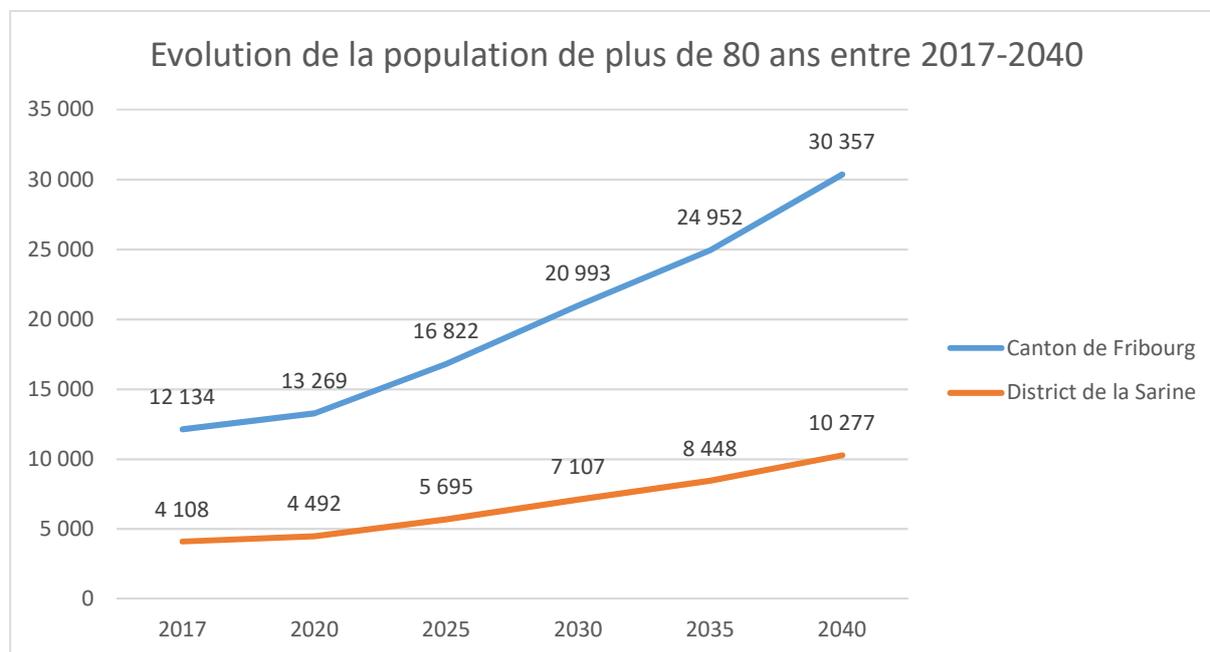
En 2016, une étude démographique a été réalisée pour le district par Mme Anne-Christine Wanders. Il s'agissait d'un mandat conjoint entre le RSS, l'association des CO et la Ville de Fribourg.

Cette étude a démontré qu'entre 2013 et 2025, les personnes de plus de 80 ans devraient croître de 3'700 personnes à plus de 5'700 en 2025.

Pour permettre de confronter les projections à la réalité, nous avons mis en place un suivi année par année des statistiques et nous les superposons à la projection effectuée par Mme Wanders. Jusqu'en 2019, les projections se confirment, nous avons atteint 4'350 personnes de plus de 80 ans sur le district.

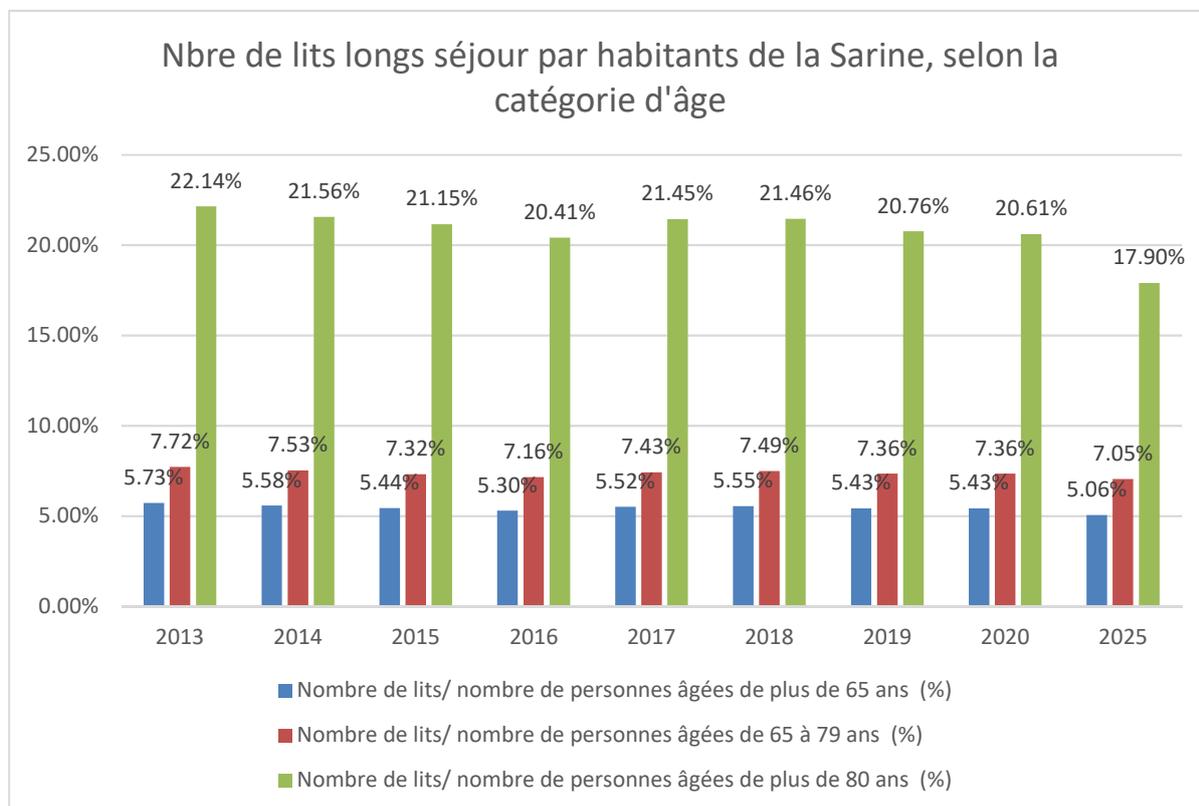
Par contre, l'effet de la pandémie liée au COVID-19 a bloqué cette progression en 2020, en maintenant le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans au même niveau qu'en 2019. En l'état, nous estimons qu'il faut, dès 2021, décaler les projections d'une année voire deux ans et c'est pourquoi nous tablons qu'à fin 2022, nous atteindrons le chiffre de la projection l'année précédente soit environ 4'700 personnes de plus de 80 ans. Pour permettre de tenir compte de l'évolution future de la croissance démographique, le RSS devra rapidement refaire une étude démographique sur une vision allant jusqu'en 2035.

Evolution de la population résidente du district de plus de 80 ans entre 2017 et 2040



Basées sur les données du Service de la statistique du canton de Fribourg, les projections démographiques prévoient une augmentation de 150% pour les personnes de plus de 80 ans entre 2017 et 2040. En chiffre absolu, il devrait avoir, pour le district de la Sarine, une augmentation de 1'200 personnes de plus de 80 ans entre 2020 et 2025, puis une nouvelle augmentation de 1'400 personnes entre 2025 et 2030.

2.2. Proportion de lits en EMS en comparaison à la population effective âgée de plus de 80 ans entre 2013 et 2020 et projection 2025



Les colonnes bleues indiquent le nombre de lits par rapport au nombre de personnes âgées de plus de 65 ans, les colonnes rouges le nombre de lits par rapport au nombre de personnes âgées de 65 à 79 ans et les colonnes vertes, le nombre de lits par rapport au nombre de personnes âgées de plus de 80 ans. C'est essentiellement dans ces colonnes vertes que nous retrouvons la population de personnes qui se retrouvent en EMS. La proportion est relativement stable à travers les années avec un chiffre un peu plus élevé en 2013 qui a légèrement fléchi en 2016 pour remonter en 2017. Cela est à mettre en lien avec la courbe légèrement exponentielle de la croissance de population. Malgré 173 nouvelles places dans le district durant cette période, la proportion de la population de plus de 80 ans a progressé plus rapidement. Dès 2020, nous entamons la décroissance de l'offre voulu par le Conseil d'Etat pour atteindre en 2025, 17 lits pour 100 personnes de plus de 80 ans.

2.3. Statistiques du Centre de coordination

Vous trouverez ci-dessous les demandes traitées pour les EMS en 2019, 2020 et pour les 6 premiers mois de l'années 2021 :

Année	mois	demande long séjour	placement long séjour	placement transitoire	demande court séjour	placement court séjour	demande USD	placement USD	demande foyer de jour	placement foyer de jour
2019	janvier	46	23	1	18	14	3	2	1	
	février	26	16	6	15	14	1	1	1	1
	mars	45	31	5	17	15	1		4	1
	avril	32	18	6	22	14	2		1	3
	mai	41	16	3	14	15	3	3	2	
	juin	42	14	1	26	13		3		2
	juillet	55	28	5	26	14	5	3		
	août	42	15	2	19	15	5		1	
	septembre	44	25	1	19	12	4	3	5	3
	octobre	38	22	3	26	20	2	1	1	3
	novembre	56	19	7	13	8	3	0	3	0
	décembre	28	29	2	27	12	5	0	0	0
Total		495	256	42	242	166	34	16	19	13

Année	mois	demande long séjour	placement long séjour	placement transitoire	demande court séjour	placement court séjour	Demande USD	Placement USD	Demande foyer de jour	Placement foyer de jour
2020	janvier	43	26	0	21	13	2	2	3	1
	février	34	24	1	14	11	0	2	3	2
	mars	30	12	2	19	11	1	4	0	0
	avril	34	14	1	19	6	1	1	0	0
	mai	31	21	3	15	7	2	0	1	0
	juin	27	25	1	18	11	1	2	1	0
	juillet	36	15	5	18	10	3	0	1	1
	août	30	18	3	19	6	2	1	3	2
	septembre	31	25	1	20	12	3	1	1	1
	octobre	37	20	4	15	8	1	1	2	1
	novembre	37	43	7	18	11	5	2	0	0
	décembre	31	49	2	13	13	2	3	1	0
Total		401	292	30	209	119	23	19	16	8

Année	mois	demande long séjour	placement long séjour	placement transitoire	* demande court séjour	* placement court séjour	Demande USD	Placement USD	Demande foyer de jour	Placement foyer de jour
2021	janvier	24	24	9	12	10	1	0	0	0
	février	19	18	3	13	13	0	1	2	1
	mars	20	15	4	18	11	3	0	0	0
	avril	33	20	2	17	12	4	1	1	0
	mai	26	21	13	11	8	4	3	2	1
	juin	22	14	7	22	16	4	0	0	2
	juillet	35	13	4	27	17	0	2	1	0
	août	32	13	12	16	15	2	1	2	1
	septembre	26	16	7	13	10	2	2	1	1
Total		237	154	61	149	112	20	10	9	6

Nous reprenons ci-dessus les statistiques répertoriées par le Centre de coordination. La pandémie liée au Covid a impacté très fortement les EMS en terme de décès prématurés ainsi qu'au niveau de la peur de rentrer dans des EMS fermés au public durant plusieurs mois. Il faut noter qu'à fin 2020, suite à la deuxième vague Covid, certains EMS du district avaient un nombre important de places disponibles dû à une surmortalité et à une demande en diminution. Pour tenir compte de ce changement de paradigme, le comité du RSS a validé le fait que dès 2021 et durant toute la phase de travaux jusqu'en 2025, les places disponibles au sein du HMS passeraient à 110 places au lieu des 142 officielles actuelles.

Par rapport à ces chiffres, le nombre de demandes reçues ne répertorie pas le degré d'urgence de celles-ci. Il s'agit de toutes les demandes, même celles pour des personnes qui veulent s'inscrire alors qu'elles ne sont pas encore prêtes à entrer dans un EMS.

Selon les expériences actuelles du terrain, les places à disposition dans le district sont suffisantes pour répondre aux demandes urgentes ou de moyenne urgence. Il faut aussi relever que la durée de résidence est en train de diminuer. Les personnes viennent de plus en plus tard dans les EMS et ils n'y restent pas très longtemps. Il faut aussi relever que la Résidence des Chênes n'a pas encore mis à disposition les 13 nouvelles places octroyées par le canton, celles-ci seront activées au début novembre 2021.

Vous trouverez ci-dessous les demandes traitées pour les soins à domicile en 2019, 2020 et pour les 9 premiers mois de l'année 2021 :

année	mois	ant I	ant II	ant III	ant IV	ant V	ant VII	Total /mois
2019	janvier	16	24	14	15	22	10	101
	février	11	26	15	30	26	15	123
	mars	18	11	17	35	21	14	116
	avril	6	20	15	18	20	10	89
	mai	8	20	13	21	23	15	100
	juin	7	13	18	20	11	10	79
	juillet	14	12	22	27	31	19	125
	août	12	21	13	17	16	3	82
	septembre	16	15	8	18	23	8	88
	octobre	20	19	21	18	28	18	124
	novembre	9	23	20	14	28	15	109
	décembre	13	28	13	18	26	10	108
Total		150	232	189	251	275	147	1244

année	mois	ant I	ant II	ant III	ant IV	ant V	ant VII	Total /mois
2020	janvier	17	17	16	15	21	15	101
	février	10	9	11	23	28	11	92
	mars	11	22	19	28	35	11	126
	avril	9	20	16	14	19	13	91
	mai	17	13	20	23	18	14	105
	juin	7	18	11	18	17	13	84
	juillet	16	16	10	16	20	10	88
	août	14	15	19	16	15	19	98
	septembre	20	17	17	13	19	10	96
	octobre	14	21	14	20	26	14	109
	novembre	12	28	13	23	26	15	117
	décembre	15	24	16	21	19	61	156
Total		162	220	182	230	263	206	1263

année	mois	ant I	ant II	ant III	ant IV	ant V	ant VII	ant psy	Total /mois
2021	janvier	9	17	12	11	22	19	36	126
	février	9	18	12	14	14	13	17	97
	mars	16	19	22	20	26	9	12	124
	avril	13	14	18	22	15	12	3	97
	mai	8	14	12	17	22	12	12	97
	juin	11	18	24	20	28	15	16	132
	juillet	14	22	22	25	25	9	10	127
	août	16	20	10	15	24	13	2	100
	septembre	17	16	12	26	23	14	3	111
Total		113	158	144	170	199	116	111	1011

Le Centre de coordination a effectué 371 évaluations pour les indemnités forfaitaires en 2020, dont 10 évaluations en allemand. Pour les 9 premiers mois de l'année 2021, 378 évaluations ont été faites.

2.4. Evolution des heures facturées par le Service des aides et soins à domicile du district

Selon nos données statistiques et l'extrapolation sur les premiers mois de l'année 2021, nous allons vraisemblablement avoir environ 111'500 heures pour 2021, soit environ 9'000 heures de plus qu'en 2020.

	moyenne 2021-2016	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Nbre heures		111 500	102 437	96 712	95 412	93 372	96 273
% augmentation	3.1%	8.8%	5.9%	1.4%	2.2%	-3.0%	
Nbre EPT		114	104.5	101	95.4	91.3	87.1
% augmentation	5.5%	9.1%	3.5%	5.9%	4.5%	4.8%	

L'augmentation des EPT pour cette prochaine période est plus compliquée à calculer que lors de l'ancien plan de couverture 2019-2020 car la diminution de l'offre des EMS (20.61 lits en 2020 et seulement 17.90 lits en 2025 pour les personnes de plus de 80 ans) doit être compensée par une augmentation des EPT pour l'aide et soins à domicile.

Pour calculer le report des EMS vers les soins à domicile, la Codems a repris l'évolution annuelle entre 2020 et 2025 de la population de plus de 80 ans attendue sur la base de l'étude Wanders de 2016. Cette base de travail, soit la population de plus de 80 ans, est la seule retenue car en 2017, 76.6% des résidents des EMS du district provenaient de ce quantile de population.

Ensuite, année par année, en fonction du chiffre de la population projeté, tenant compte de l'effet de la pandémie, et de l'offre en lits, nous avons évalué le nombre de lits manquants. Puis, nous avons retenu qu'il s'agira de niveaux de soins pas ou peu dépendants. Sur cette base, nous avons retenu que par « lits manquants » il faudra 30 minutes de soins par jour à reprendre par l'aide et soins à domicile.

Puis, nous avons calculé que 70 % de ces heures seront repris par le service d'aide et de soins à domicile de la Sarine, le reste étant repris par des prestataires privés.

Transfert des heures EMS vers SASDS

Années	2026	2025	2024	2023	2022	2021
population + 80 ans	5631	5 352	5 132	4 912	4 691	4 500
Nbre lits EMS	1008	926	896	896	892	924
pourcentage effectif	17.90%	17.30%	17.46%	18.24%	19.02%	20.53%
manque lits base 2021	148	173	158	113	71	
Heures annuelles à compenser	6 446	- 3 833	5 771	5 286	9 098	

Facteurs d'augmentation sur la période sous revue :

moyenne des années 2015-2020

4%

Moyenne des heures liées au transfert des EMS vers SASDS selon tableau ci-dessus

	2026	2025	2024	2023	2022	2021
Nbre heures	160 948	148 559	146 531	135 346	125 058	111 500
% d'augmentation	8.3%	1.4%	8.3%	8.2%	12.2%	7.7%

Nbre EPT	163	150	148	137	126	113
Augmentation annuelle mathématique	12.5	2.0	11.3	10.4	13.7	8.1

Augmentation annuelle retenue sur base du précédent plan financier	10	8	11	11	10	10
---	-----------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Dans ce contexte extrêmement mouvant dû à l'effet de la pandémie, la Codems retient une augmentation annuelle des EPT pour 2022 basé sur 10 EPT supplémentaires pour atteindre ainsi 123 EPT. Les effets de la pandémie sur l'année 2021 ne sont actuellement pas quantifiés et risquent aussi d'avoir un effet relativement important sur le ralentissement de la croissance de la démographie des personnes de plus de 80 ans. Ainsi, les chiffres retenus dans l'ancien plan financier ont été maintenus.

3 Fonctionnement

Face à ces augmentations inéluctables de la demande en soins, la stratégie du RSS table sur un développement de l'offre de l'aide et soins à domicile pour répondre le mieux possible aux besoins de la population du district. Dans cette optique, la comparaison ci-dessous entre 2015 et 2022 des budgets démontre que la mise en place du Réseau santé de la Sarine a permis de diminuer les charges pour les communes dans les domaines sous gestion directe du RSS dans les domaines suivants :

- HMS : le déficit de 2015 a été totalement résorbé.
- Reprise de la Rose d'automne dès 2020 dont le déficit structurel (CHF 350'000) a été résorbé dès 2020 grâce aux synergies.
- SAS : diminution des montants demandés aux communes.

Dans le même temps, l'offre a augmenté de manière substantielle dans les domaines suivants :

- SASDS : augmentation de 41 EPT pour répondre à la demande et à la stratégie du RSS.
- Centre de coordination : 4 EPT permettant de répondre aux demandes pour les EMS, pour l'aide et soins à domicile et effectuer les évaluations pour la commission IF.
- Codems : augmentation de l'offre de 68 nouveaux lits dans le district entre 2015 et 2019, ainsi que la prise en charge des frais financiers pour la rénovation de 3 EMS (Les Martinets, le Gibloux et le Manoir).
- SAS : achat de 4 nouvelles ambulances.

Les éléments suivants, liés à des décisions cantonales ou fédérales, ont impacté les comptes du RSS :

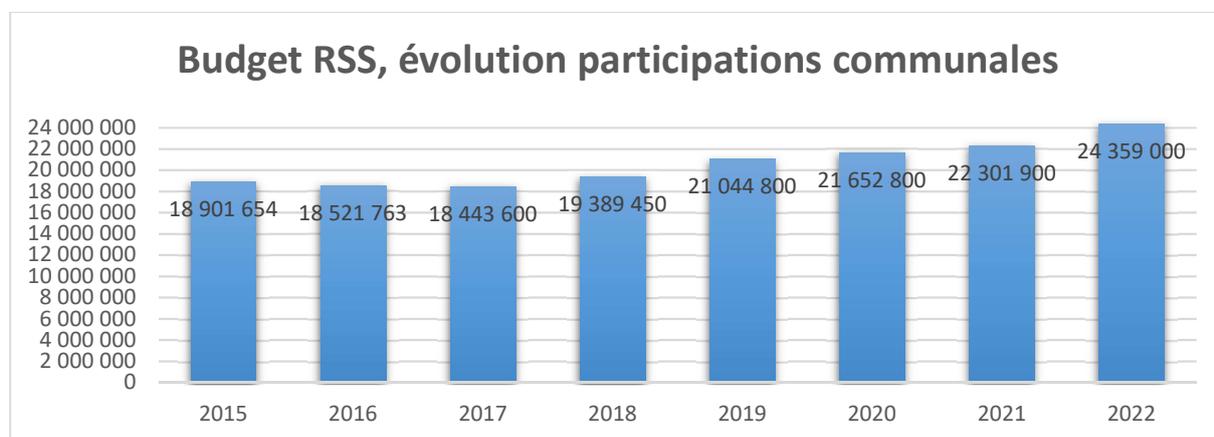
- Augmentation grille salariale liée à la LPers de 1.25 % entre 2015 et 2021.
- SASDS : une baisse des tarifs suite aux modifications de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).
- SAS : demande de l'Etat aux communes de mettre CHF 1.-- par habitant dès 2019 pour la mise en place du dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs, ramené à Fr. 0.70 dès 2022.
- Commission IF : les demandes d'indemnités ont passé de 391 bénéficiaires en 2015 à plus de 593 en 2021. Cette commission est régie par une loi cantonale.

3.1 Evolution des participations communales

3.1.1 Evolution des participations communales 2015 - 2022

Les tableaux ainsi que les commentaires concernant le point 3.1.1 ont déjà été mentionnés dans le message au budget 2022.

Pour permettre une comparaison dans le temps de l'évolution des budgets du Réseau santé de la Sarine, nous avons repris les derniers budgets des entités ACSMS, Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine, la CODEMS et la Commission des indemnités forfaitaires, et les avons cumulés. Le graphique ci-dessous regroupe ainsi le HMS, le SASDS, le SAS, le Centre de coordination, le PassePartout Sarine, la Commission des indemnités forfaitaires, la CODEMS, le rattrapage des frais financiers des EMS et la nouvelle direction « Sauvetage ».



Budget	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Différence 2015-2022
HMS	385 250	161 400	-	-	-	-	-	-	-385 250
Sauvetage	-	-	-	-	-	-	-	143 300	143 300
SASDS	4 159 349	4 246 734	4 295 000	4 683 900	4 960 300	5 418 600	5 705 300	5 933 800	1 774 451
SAS	1 781 300	1 362 350	1 182 300	1 152 900	1 498 100	1 508 500	1 507 700	1 420 200	-361 100
Centre de coordination	-	-	-	412 050	408 300	439 300	492 200	508 700	508 700
PassePartout Sarine	42 000	40 800	41 200	44 100	57 000	57 300	56 300	56 000	14 000
Commission IF	2 725 000	3 054 700	3 234 100	3 893 000	4 007 200	4 429 000	4 940 300	5 312 100	2 587 100
CODEMS	9 085 755	8 941 779	8 985 600	8 507 300	9 427 500	9 122 800	8 931 600	10 549 200	1 463 445
Rattrapage frais financiers	723 000	714 000	705 400	696 200	686 400	677 300	668 500	435 700	-287 300
Total	18 901 654	18 521 763	18 443 600	19 389 450	21 044 800	21 652 800	22 301 900	24 359 000	5 457 346

Le total des charges pour les communes est passé de CHF 18'901'654 en 2015 à CHF 24'359'000 en 2022 soit une augmentation de CHF 5'457'346. Cette augmentation est liée aux sources d'accroissements suivantes :

- Commission des indemnités forfaitaire pour CHF 2'587'100
- Service d'aide et de soins à domicile pour CHF 1'774'451
- CODEMS pour CHF 1'463'445
- Création du centre de coordination pour CHF 508'700

- Création d'une direction sauvetage pour CHF 143'300

A noter que l'augmentation des salaires liée au renchérissement de 0.4 % octroyée en 2017, 0.3 % en 2018, 0.3 % en 2020 et 0.25 % en 2021 par le Conseil d'Etat, a généré des charges supplémentaires de personnel de CHF 375'000 réparties sur l'ensemble des services du RSS.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution par service :

HMS (diminution CHF 385'250) : Les budgets du HMS pour les années 2015 et 2016 présentaient des pertes importantes. Dès le budget 2017, le HMS est bénéficiaire. Cette situation est en grande partie due à des réductions importantes au niveau des charges de personnel. Dès l'année 2020, le HMS englobe l'activité de la Rose d'Automne et ceci sans engendrer de pertes pour les communes. La perte 2018 de l'EMS de la Rose d'Automne était de CHF 350'000. Bien que l'exercice 2022 sera déficitaire, il n'est pas prévu de demander une participation aux communes.

Direction sauvetage (augmentation CHF 143'000) : Les frais pour cette nouvelle direction sont en lien avec les charges salariales du directeur qui aura comme mission l'intégration des pompiers au RSS. Dès l'exercice 2023, ces charges seront absorbées principalement par le service du feu et par le SAS.

SASDS (augmentation CHF 1'774'451) :

- L'augmentation est liée principalement à l'augmentation de l'offre, induite par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire, ainsi qu'à la nécessité de rattraper l'important retard du district de la Sarine en terme de dotation, en comparaison interdistrict. Entre le budget 2015 et le budget 2022, le Réseau santé de la Sarine a ainsi engagé 41 nouveaux EPT.
- Une baisse des tarifs dès l'exercice 2020 suite aux modifications de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) engendre une diminution des recettes de l'ordre de CHF 250'000. La participation des communes en est donc augmentée pour le même montant.

SAS (diminution CHF 361'100) : Le budget 2015 était « particulièrement élevé ». Il contenait notamment une charge de leasing pour une nouvelle ambulance qui n'a jamais été achetée. La charge effective en 2015 pour les communes a été de CHF 1'534'314.14. Les exercices 2017 et 2018 sont « moindres » par rapport aux autres années. En effet, il n'y avait pas d'amortissements sur les ambulances, du fait que ces dernières étaient complètement amorties. Dès le budget 2019, des amortissements ont été budgétés pour plus de CHF 100'000. Une nouvelle charge de l'ordre de CHF 106'000 en lien avec le dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs a également été inscrite au budget dès l'année 2019. Sans cette dernière charge, le budget 2021 du SAS est similaire aux chiffres présentés dans le cadre du 1^{er} budget du RSS en 2016, et ceci malgré les augmentations annuelles des charges salariales. Le budget 2022 est diminué de près de CHF 100'000 par rapport à celui de l'année précédente et ceci principalement grâce à l'augmentation des recettes et à la diminution de la prise en charge des frais pour le dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs.

Centre de coordination (nouveau service pour une charge de CHF 508'700) : Le Centre de coordination est un nouveau service qui a vu le jour en 2018. En 2022, ce service emploiera 4 EPT dont 0.8 qui sera entièrement refacturé à la commission des indemnités forfaitaires.

PassePartout de la Sarine (augmentation CHF 14'000) : La variation de charge entre 2015 et 2020 est principalement due à la prise en charge par le PassePartout d'une partie des frais des locaux et des charges du HMS pour un montant de CHF 12'000.

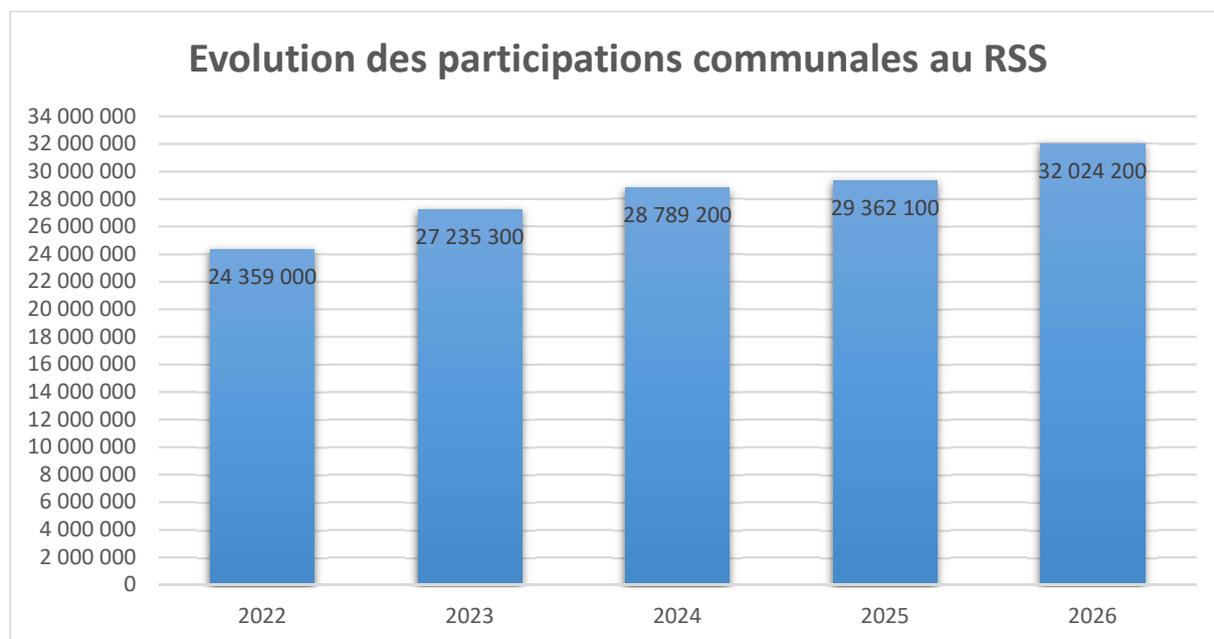
Commission IF (augmentation CHF 2'587'100) : Le nombre de bénéficiaires (proches aidants) est en constante augmentation. A titre informatif, il y eu 391 bénéficiaires d'indemnités forfaitaires lors du 1^{er} trimestre 2016. Le nombre de bénéficiaires est passé à 593 pour le 2^{ème} trimestre 2021, soit 202 bénéficiaires supplémentaires en 5 ans, ce qui représente une augmentation du nombre de bénéficiaires de près de 52%. Ce poste représente à lui seul près de la moitié de l'augmentation des participations communales.

CODEMS (augmentation CHF 1'463'445) : Malgré la prise en charge dès l'année 2019 des rénovations et des agrandissements des EMS des Martinets et du Gibloux pour CHF 35'000'000, la charge pour les communes est restée stable pour la CODEMS jusqu'en 2021. Ces travaux ont permis une augmentation de 55 lits reconnus en Sarine. La baisse des taux hypothécaires est l'un des facteurs qui a permis de maintenir la charge pour les communes au même niveau qu'en 2015. L'EMS du Manoir a entrepris des travaux de rénovation et d'agrandissement qui se sont achevés en 2020 pour un montant de CHF 28'500'000. La capacité de l'EMS passe de 55 à 95 lits. Pour rappel, l'EMS du Manoir a repris les 32 lits de la maison Sainte-Jeanne Antide de telle sorte que l'augmentation réelle est de 8 lits. L'amortissement et les intérêts bancaires sur cet objet seront pris en charge par la CODEMS dès l'exercice 2022, ceci explique l'augmentation du dernier budget.

Rattrapage des frais financiers (diminution CHF 287'300) : Cette charge est liée à un emprunt qui est amorti de l'ordre de CHF 650'000 chaque année. La charge d'intérêts pour les communes est donc réduite chaque année en fonction de la diminution de la dette. L'actif lié à cet emprunt figurant au bilan est plus bas que le solde du prêt. Cet état de fait, génère en 2022 un amortissement comptable moins important de CHF 223'000.

3.1.2 Evolution des participations communales 2022 - 2026

Sur les mêmes bases que le point 3.1.1 ci-dessus, nous vous présentons les évolutions prévisibles pour les années 2021 à 2026.



	2022	2023	2024	2025	2026	Différence 2022 -2026
HMS	-	-	-	-	-	-
Direction sauvetage	143 300	-	-	-	-	-143 300
SASDS	5 933 800	6 385 000	6 838 700	7 251 100	7 656 100	1 722 300
SAS	1 420 200	1 506 400	1 538 500	1 571 700	1 839 300	419 100
Centre de coordination	508 700	520 200	547 800	557 500	574 700	66 000
PassePartout Sarine	56 000	56 700	57 400	58 100	58 600	2 600
Commission IF	5 312 100	5 669 200	6 020 600	6 372 700	6 723 700	1 411 600
CODEMS	10 549 200	13 097 800	13 786 200	13 551 000	15 171 800	4 622 600
Rattrapage frais financiers	435 700	-	-	-	-	-435 700
Total	24 359 000	27 235 300	28 789 200	29 362 100	32 024 200	7 665 200

Le total des charges pour les communes est passé de CHF 24'359'900 en 2022 à CHF 32'024'200 en 2026, soit une augmentation de CHF 7'665'200.

Les charges de personnel sont augmentées annuellement de 1.5 % au maximum par service. Cette augmentation est liée notamment au fait que la majorité des employés du RSS n'ont pas encore atteint le nombre de paliers maximum selon la LPers.

Nous n'avons pas tenu compte d'un taux d'inflation sur les biens, les services et les marchandises. Le but étant de maintenir les coûts.

Le budget du HMS a été établi sur la base d'une moyenne de 110 résidents jusqu'en 2025 et 143 dès l'exercice 2026.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution par service :

Services transversaux :

- Les charges sont entièrement imputées sur les autres services.
- Le nombre d'EPT passera de 16.6 en 2022 à 17.8 en 2026 et ceci pour absorber la croissance importante du réseau (yc intégration des pompiers).

Direction sauvetage :

- Dès le budget 2022, une nouvelle rubrique comptable « ordre et sécurité publics, défense » a été créée pour permettre d'intégrer la nouvelle direction Sauvetage en vue de la création, dès 2023 du bataillon des sapeurs-pompiers de la Sarine. Pour 2022, il s'agit principalement de charges salariales du directeur qui devra élaborer le concept d'intégration de la direction du sauvetage au sein du RSS.
- Etant donné que nous commençons le COPIL permettant l'intégration d'une direction sauvetage au sein du RSS, plusieurs solutions financières doivent être analysées pour permettre de couvrir les charges inhérentes à cette nouvelle tâche pour le RSS. C'est pourquoi, en l'état d'avancement des travaux, nous n'avons rien pu intégrer dans notre plan financier et proposons aux communes de maintenir les frais et revenus relatifs aux pompiers dans leur propre plan quinquennal 2022-2026 sur la base des chiffres connus à ce jour.

HMS :

- Les budgets du HMS pour les années 2015 et 2016 présentaient des pertes importantes. Dès le budget 2017, le HMS est bénéficiaire. Cette situation est en grande partie due à des réductions importantes au niveau des charges de personnel.
- Dès l'année 2020, le HMS englobe l'activité de la Rose d'Automne et ceci sans engendrer de pertes pour les communes. Grâce aux synergies avec le HMS et à la diminution des coûts administratifs et de restauration, le résultat de la Rose d'Automne est équilibré. Le prix de pension a été maintenu dans la planification à hauteur de CHF 105 par jour et par résident.
- Pendant la phase des travaux de 2022 à 2025, le nombre de résidents a été abaissé à 110, ceci engendre des pertes annuelles de l'ordre d'environ CHF 300'000. Il est prévu que ces pertes soient absorbées par les bénéfices futurs du HMS dès l'exercice 2026.
- Les recettes du restaurant seront fortement impactées pendant la phase des travaux de rénovation et d'agrandissement du HMS. Ceci explique la diminution des produits de la rubrique 4124 HMS – Restaurant.

SASDS (augmentation CHF 1'722'300) :

- L'augmentation est liée principalement aux charges de personnel soins (compte 4210.3010.15). Hormis l'augmentation des salaires selon la LPers, il est prévu que le nombre d'EPT passe de 123 en 2022 à 163 en 2026. Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation de l'offre, induite par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire, ainsi qu'à la nécessité de rattraper l'important retard du district de la Sarine en terme de dotation, en comparaison interdistrict.
- L'augmentation des recettes figurant dans le compte 4210.4221.01 est liée aux engagements des EPT ci-dessus.

SAS (augmentation CHF 419'100) :

- L'augmentation est liée principalement aux charges de personnel soins (compte 4220.3010.01). Cette augmentation est liée aux passages annuels des paliers selon la LPers.
- La charge d'amortissement sur l'immeuble passe de CHF 63'200 en 2022 à CHF 262'600 en 2026. Cette augmentation est due à la prise en charge des amortissements sur la nouvelle centrale d'ambulances qui devrait être fonctionnelle en 2026.

Centre de coordination (augmentation CHF 66'000) :

- Les charges supplémentaires sont liées aux augmentations de salaires selon la LPers et l'augmentation de la dotation de 0.2 EPT en 2023.

Commission IF (augmentation CHF 1'411'600) :

- Le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation. Il y a eu une forte progression entre les années 2018 et 2019. Nous estimons une progression annuelle de CHF 350'000 (moyenne des 5 dernières années).

CODEMS (augmentation CHF 4'622'600) :

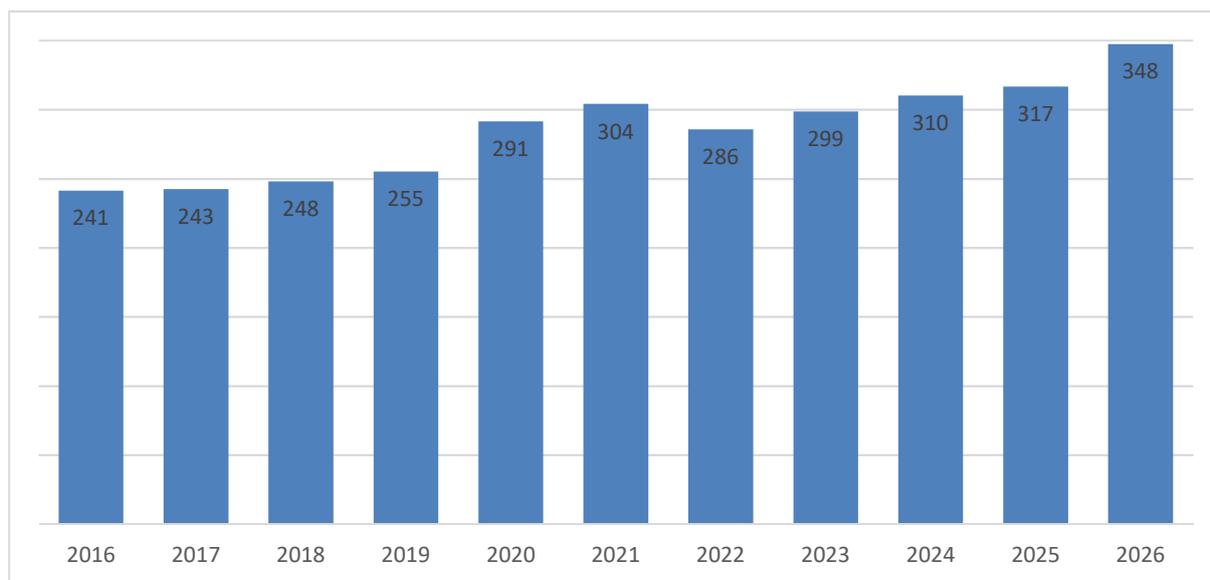
- Dès l'exercice 2023, les participations communales pour la CODEMS présentent une augmentation de CHF 2'548'600 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est liée la facturation des retards d'amortissements des EMS de la Sarine pour un montant de CHF 2'270'000 selon décision de l'assemblée des délégués du 25 septembre 2019. Il faut rappeler que ces retards d'amortissement seront facturés sur une période de 5 ans, soit de 2023 à 2027 y compris.
- L'augmentation des frais financiers en 2024 est due à la prise en charge des frais financiers (CHF 1'100'000) pour l'EMS des Chênes suite à l'agrandissement et à la rénovation totale du bâtiment datant de 1978 pour un montant de CHF 24'900'000. La prise en charge de ces frais était initialement prévue en 2023.

- L'augmentation des charges en 2026 est due à la prise en charges des frais financiers du HMS.

Rattrapage des frais financiers (diminution CHF 435'700) : Cette charge est liée à un emprunt qui est amorti chaque année. Etant donné que l'emprunt sera totalement amorti en 2022, il n'y aura plus de charge dès l'année 2023.

3.2 Evolution des équivalents temps plein (EPT) depuis la création du Réseau

Vous trouverez ci-dessous un tableau montrant l'évolution des EPT du RSS depuis sa création jusqu'à la fin de la période de l'actuel plan financier. Nous constatons une augmentation de 107 EPT en 10 ans. Dans ce tableau ne sont pas pris en compte les apprentis et les stagiaires.



Dates clés :

2020 : reprise de l'EMS de la Rose d'Automne (31 EPT)

2022 : réduction du personnel suite à la diminution du nombre de résidents du HMS pendant la phase des travaux

2026 : augmentation du personnel du HMS suite à la fin des travaux

Dès le budget 2020, le service d'aides et de soins à domicile augmente d'environ 10 EPT par année. L'augmentation est liée principalement à l'augmentation de l'offre, induite par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire, ainsi qu'à la nécessité de rattraper l'important retard du district de la Sarine en terme de dotation, en comparaison interdistrict.

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les employés du service du feu qui intégreront le RSS en 2023.

4 Investissements

Le plan quinquennal 2022 – 2026 enregistre uniquement des remplacements usuels d'investissements, principalement pour le secteur de l'informatique et le service d'ambulances.

Nous vous rappelons qu'un budget de CHF 49'740'920 avec +/- 10 % en lien avec l'agrandissement et la rénovation des bâtiments du HMS et du SAS et la construction d'une surface administrative a été accepté à l'unanimité lors de l'assemblée des délégués du 26 mai 2021. Ce crédit a également été approuvé par les habitants du district de la Sarine en date du 26 septembre 2021.

Un montant de CHF 3'100'000 en lien avec les études et l'établissement d'un devis pour la rénovation et l'agrandissement a déjà été voté lors du budget 2020.

Le total de ces travaux (yc CF9) de CHF 52'840'920 se décompose comme suit :

- CHF 38'881'693 pour l'agrandissement et la rénovation du HMS
- CHF 7'764'673 pour l'aile ouest qui sera composée principalement du bâtiment administratif et du foyer de jour
- CHF 6'194'554 pour le bâtiment du SAS

La prise en charge des amortissements et des intérêts se fera vraisemblablement en 2026, soit l'année suivant le décompte final prévu en 2025.

5 Conclusions

La prévision est un exercice difficile. En effet, il est important de rappeler que les résultats de la planification financière sont soumis à des incertitudes et à des limites inhérentes aux projections à établir sur plusieurs années, telles que :

- L'évolution démographique
- L'impact des éventuelles adaptations de bases légales cantonales et fédérales qui auraient des incidences en matière de charges et produits
- La variation des taux d'intérêts
- L'incertitude de l'évolution des recettes

Cette planification financière répond ainsi au besoin de se doter d'un outil indispensable d'aide à la décision permettant notamment une meilleure « vision » à moyen et long terme.